



DIRECTION ACHATS

N° 3/D/DA/2026

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 48-2-a ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 128/AOO/BKAM/2025 portant sur la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service des électroménagers, des équipements de cuisine professionnelle, et de la batterie de cuisine pour divers sites à caractère social de Bank Al-Maghrib, marché alloti (04 Lots) ;
- Considérant le procès-verbal n° 4 et final de la commission d'appel d'offres constatant une divergence entre les montants des estimations publiés par lot dans l'avis d'appel d'offres et ceux publiés dans le portail des Achats de Bank Al-Maghrib, et proposant en conséquence l'annulation de la procédure pour vice de procédure.

La Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offres n° 128/AOO/BKAM/2025 pour vice de procédure.

Rabat, le 05 mars 2026


Nada BELAHSEN
Responsable de la Direction Achats